



Proche,  
Efficace,  
Solidaire.

## SYNDICAT CGT

du Conseil Départemental

11, rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Tél : 05 44 00 11 95

Email : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr)

Blog : [cgt-cd87.fr](http://cgt-cd87.fr)

## LE SALAIRE AU MÉRITE : Un projet à côté des enjeux...

Le Président Macron a annoncé vouloir instaurer une rémunération au « mérite » pour les agents de la Fonction Publique. Cette annonce est pour le moins inquiétante. D'une part la notion de rémunération au « mérite » existe déjà : elle se traduit par l'attribution ou non d'un CIA, par la revalorisation ou non d'une IFSE et par un déroulement de carrière ou non. Elle se traduit également par les principes de libre administration de l'autorité territoriale qui peut décider ou non de verser une prime type comme la « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat »...

La réalité de ces éléments de rémunération au mérite soulève des problèmes en termes d'arbitraire ; faute de critères objectifs, transparents et de voies de recours règlementaires. Un problème d'égalité et d'équité se pose en interne, mais également entre collectivités territoriales. Ce projet, plutôt qu'un coup de pouce nécessaire au pouvoir d'achat des agents publics risque de creuser les inégalités et l'arbitraire et de dégrader encore davantage les conditions de travail.

L'objectif non avoué de ce projet est de **faire sauter les statuts de la Fonction Publique**, d'augmenter la part salariale variable (donc aléatoire), et par répercussion accroître la pression managériale et politique auprès des agents.

- Le syndicat CGT du CD 87 défend la nécessité d'établir des critères objectifs et transparents pour tout les éléments de rémunération. Nous allons également demander la création de voies de recours.

- Le syndicat CGT du CD 87 porte déjà des propositions sur la reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté. Nous estimons qu'elles n'ont pas été suffisamment prises en compte lors des dernières négociations sur les lignes directrices de gestion.

## POURQUOI LA CGT DIT NON AU SALAIRE AU MÉRITE !

Nos sociétés admettent qu'il est « juste » de partager le fruit du travail en fonction de l'effort personnel. Sinon, personne ne ferait d'efforts pour récolter sa part : il n'y aurait plus de production de richesses, donc plus rien à partager.

**On connaît ce raisonnement, souvent mis en avant par ceux qui veulent moins de redistribution.**



Si l'on veut utiliser le mérite, il faut pouvoir le mesurer et cela n'a rien d'évident.

Puis, une fois que l'on a quantifié le mérite, il faut décider des écarts de salaire qu'il justifie.

Si l'on parle de mérite, inmanquablement l'on introduit la notion de compétition et il faut qu'elle soit juste.

Même si les agents partaient sur la même ligne de départ, il faudrait qu'ils aient tous accès aux mêmes ressources (formation, soutien hiérarchique, environnement de travail ...) ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

Face à l'effort, nous sommes inégaux. L'essentiel n'est pas de courir, mais de durer (de plus en plus longtemps).

**D'ailleurs, si l'on en juge par les salaires, pourquoi les métiers les plus difficiles physiquement, ceux qui usent le corps en profondeur, qui réduisent l'espérance de vie, sont les moins bien rémunéré ?**

Le mérite suppose également que l'on puisse mesurer les résultats du travail de façon individuelle. Quand le travail se fait en équipe, que le travail de chacun repose sur un ensemble de techniques, de savoir-faire, comment mesurer le mérite de chacun ?

L'entretien d'évaluation annuel effectué par le supérieur hiérarchique direct est le seul lieu pour mesurer le mérite de l'agent. L'on sait aussi que chaque évaluateur aura une manière différente de l'apprécier. C'est la relation produite par les dominants sur la valeur des uns et des autres. Pour l'employeur, l'éva-

luation permet de légitimiser les inégalités salariales.

Revendiquer la méritocratie pour une minorité, c'est entretenir une forme d'humiliation pour un plus grand nombre et générer une forme d'angoisse face aux incertitudes d'un système très subjectif.

Pour objectiver le mérite, cela demande un travail de fond, du temps, des moyens matériels et humains que nos employeurs n'ont pas et une commission de recours que la CGT va demander dès à présent.

## C'est pour ces raisons que la CGT :

- continuera à se battre pour un CIA plus juste ;
- continuera à demander la remise en cohérence de nos régimes indemnitaires ;
- continuera à se battre pour l'amélioration des déroulements de carrières ;

Lors du prochain comité social territorial (CST), présidé par Jean-Claude LEBLOIS, nous allons, entre autres, demander la mise à l'ordre du jour de la création d'une commission de recours sur l'attribution des niveaux de rémunération de notre régime indemnitaire (IFSE).

L'indemnité de fonction, d'engagement et d'expertise (IFSE) est liée à nos fonctions et non à notre grade. Des agents exerçant certaines fonctions touchent une IFSE inférieure à celle qu'elle devrait être. Nous souhaitons que cette commission puisse entendre l'agent accompagné par un représentant du personnel afin de faire valoir ses droits.

### **Le mot de Philippe LAVERGNE.**

***Cher(e)s collègues et camarades,***

***Je vais quitter le Département le 1er juin pour une très bonne raison : ma retraite ! Effectivement, j'entame ma 62ème année et il est temps pour moi de laisser la place à la jeunesse.***

***Caroline MAZILLE a été désignée à l'unanimité par les membres présents lors de notre conférence le 12 avril 2024 pour me succéder au poste de secrétaire générale.***

***Caroline a toute notre confiance et je souhaite que vous lui réserviez le meilleur accueil possible. Je sais que le travail entrepris se poursuivra avec le même engagement et les valeurs de la CGT : liberté, égalité, justice, Laïcité, fraternité et solidarité.***

***En attendant de vous croiser, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite à tous le meilleur pour les années à venir.***

***Fraternellement Philippe LAVERGNE***

### BULLETIN D'ADHÉSION AU SYNDICAT CGT DU CD87

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Pôle : ..... Service : .....

Adressez ce bulletin à **Syndicat CGT Conseil Départemental – 11 rue François CHÉNIEUX  
CS 83112 – 87031 LIMOGES CEDEX**

Permanence tous les jours de 8h30 à 17h00 – Contact : Caroline MAZILLE au 05 44 00 11 95